



AIDE A LA PREDICATION
Dimanche 30 septembre 2018
Jacques 2, 1-13

Elizabeth de Bourqueney
Pasteure à Moyeuivre-Grande

La discrimination sociale comme interdit éthique

Considérer autrui en fonction de ses biens, le traiter avec respect ou dédain est une forme de destruction relationnelle. Pour Jacques, en effet cette attitude est à inscrire parmi les interdits de la loi au même titre que le meurtre :

« Si vous montrez de la partialité, vous commettez un péché, et vous êtes convaincus de transgression par la loi. En effet, quiconque observe toute la Loi mais trébuche sur un seul point devient entièrement coupable car celui qui a dit : ne commets pas d'adultère a dit aussi : ne commets pas de meurtre. Si donc tu ne commets pas d'adultère mais tu que tu commets un meurtre tu deviens transgresseur de la Loi ».

Pour Jacques le regard du péché commence par cette séparation selon les biens. Elle se marque par des paroles méprisantes telles que « *assieds-toi au bas de mon marchepied* » « *toi tiens-toi debout là-bas* » ou à l'inverse « *assieds-toi ici à cette place d'honneur* », à être « *plein d'attention pour celui qui porte des vêtements resplendissants* ». La discrimination est une faute relationnelle. Elle consiste à se faire partial.

La partialité. Le livre des Actes emploie ce mot pour évoquer Pierre tandis qu'il guérit des étrangers : Pierre découvre, ou plutôt, dit qu'il découvre que Dieu n'est pas partial, que Dieu ne fait pas de favoritisme.

Jacques indique et invite chacun à aimer le prochain sans discrimination de regard, de parole ou d'action. Il ne s'agit pas de ne plus aider celui qui est démuné. On ne devrait pas dire « les pauvres » ou « les riches », mais parler de l'individu ou de la famille qui se trouve en situation difficile ou non. Il s'agit bien d'une conversion de regard, de parole et d'action. Cette distinction est très difficile à maintenir.

Après avoir invité à ne pas être « *un juge au raisonnement mauvais* », Jacques rappelle la chose suivante : Dieu n'a-t-il pas choisi « *ceux qui sont pauvres d'un point de vue du monde ?* »

Il s'agit d'entendre cette distinction comme une invitation à se considérer, quelles que soient la dureté des épreuves que nous traversons, chacun en lieu et place de sa situation temporaire ou durable, comme « *un héritier du royaume* ».

Jacques utilise un vocabulaire juridique parlant de Loi, de transgression, de juge et de liberté. Ne pas rabaisser, mépriser celui qui n'a rien, ne pas l'emmener au tribunal consiste à obéir à une loi de liberté. Dans cette loi de liberté, *la compassion triomphe du jugement*.

Actualisation

Au moment où une nouvelle loi, un nouveau plan s'attaque au terrible problème de la pauvreté, on peut entendre cette proposition de Jacques comme une invitation à lutter contre la pauvreté en tant que telle, sans réduire les hommes qui y sont confrontés à être uniquement « des pauvres ». La loi civile doit considérer chacun avec équité, sens de la justice, comme un *socius*, une personne comme les autres membres de la société. La conviction que ce *socius* est mon prochain, peut-elle entrer dans la législation ?

Peut-on imposer la compassion comme obligation civile au titre de la foi ? Nul ne peut s'interdire la compassion au titre de l'humain. Notre société peut trouver une voie médiane en associant le travail et les lois globales avec le travail minuscule, local, des associations et des Communautés qui se soucient au quotidien de ceux qui ne sauraient *s'asseoir au pied* de marchepieds.

La pauvreté se vit dans le vent de l'épreuve.

Elle peut toucher tout le monde.

Il s'agit d'apprendre à voir l'au-delà de l'être.

Avec les yeux de l'Être, avec le regard de Dieu.

Pour finir... ou commencer, des mots de Christian Bobin

« Pour voir une chose ou un être, il faut le faire entrer dans notre songe, l'incorporer à notre douceur, à notre silence, à notre attente. Lui parler avec les mots de notre douceur, avec les mots de notre silence, avec les mots de notre attente. Ce à quoi on ne parle plus finit par disparaître. Ceux à qui on ne s'adresse pas deviennent invisibles. Ce sont la minorité, une foule de minorités, les enfants, les vieillards, les pauvres, les prisonniers, les malades - mais aussi les arbres, les bêtes, les rivières... ».

Christian Bobin, *La Merveille et l'obscur*, Paroles d'aube, 1992, p. 42.